

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ANTONIN
MRC DE RIVIÈRE-DU-Loup**

À une séance **ordinaire** du Conseil de ville de Saint-Antonin tenue en la salle du Conseil située au Centre Réjean-Malenfant le **11 mars 2024** à 19 h 30 à laquelle sont présents:

Le Maire : Michel Nadeau

Les Conseillers :

Siège # 1 - Mario Fortin
Siège # 2 - Dominique Dupont
Siège # 3 - Alain Castonguay
Siège # 4 - Jean-Roch Boucher
Siège # 5 - Fabrice Picard
Siège #6 - René Bélanger

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Nadeau. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. Sont également présentes Madame Nancy Dubé, directrice générale, greffière et trésorière adjointe, Madame Gabrielle Thibault, trésorière, et Madame Chantal Bouchard, adjointe à la direction et à la trésorerie. Monsieur Carlo Brousseau, directeur des Travaux publics est aussi présent.

10 citoyens sont présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-03-77

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du **11 mars 2024**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 - Séance ordinaire du lundi 12 février 2024**
- 5 - FINANCES**
 - 5.1 - Approbation des déboursés du mois de février 2024**
- 6 - CORRESPONDANCE**
- 7 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 7.1 - Remboursement de taxes de services - Manoir Saint-Antonin**
 - 7.2 - Note de crédit - Ray Réfrigération Inc. - Estrades**
 - 7.3 - Autorisation de libérer la retenue - Les Paysages du Fleuve Inc.**
 - 7.4 - Demande de contribution financière - Soirée des mérites 2024 de l'École Secondaire de Rivière-du-Loup**
 - 7.5 - Renouvellement d'adhésion - Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL)**
 - 7.6 - Renouvellement carte de membre - Action Chômage Kamouraska**
 - 7.7 - Vitalité économique - Reportage nouvelle construction de Sani Express rue du Carrefour à Saint-Antonin**
 - 7.8 - Proclamation du mois d'avril - Mois de sensibilisation à l'autisme**
 - 7.9 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**
 - 7.10 - Octroi d'un contrat gré à gré à la firme Atelier Guy, architectes**
 - 7.11 - Entente avec Pâte Mohawk Ltée - Utilisation d'un lac**
- 8 - RÈGLEMENTS**

- 9 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 -** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien
 - 9.2 -** Autorisation de paiement - Groupe Aqualock Inc.
- 10 - INCENDIE**
 - 10.1 -** Acquisition et installation de lumières et d'une sirène sur la camionnette du Service Incendie
 - 10.2 -** Embauche d'un nouveau pompier - Monsieur Carlo Brousseau
- 11 - URBANISME**
 - 11.1 -** Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 février 2024
 - 11.2 -** Nouveau membre du CCU - Madame Caroline Desjardins
 - 11.3 -** Protection du réservoir d'eau potable - Zone 14.1-A
- 12 - LOISIRS**
 - 12.1 -** Calendrier de versements - Local des jeunes de Saint-Antonin
- 13 - AUTRES SUJETS**
- 14 - PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 15 - AJOURNEMENT**
- 16 - REPRISE DE LA SÉANCE**
- 17 - REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE le maire, Monsieur Michel Nadeau, a fait lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-78 4.1 - Séance ordinaire du lundi 12 février 2024

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

5 - FINANCES

2024-03-79 5.1 - Approbation des déboursés du mois de février 2024

Présentation de la liste des dépenses incompressibles pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 au montant de **161 370,36 \$**.

Présentation de la liste des factures d'achats inscrites sur la liste suggérée des paiements automatiques pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024 au montant de **687 786,01 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la trésorière atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 29 février 2024 au montant de **849 156,37 \$**.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

6 - CORRESPONDANCE

7 - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-03-80

**7.1 - Remboursement de taxes de services –
Manoir Saint-Antonin**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a adopté le règlement numéro 761-17 concernant le programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis le 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des corrections au compte afin de se conformer audit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Mario Fortin,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le remboursement d'une somme de quatre mille cent quatre-vingt-seize dollars et dix-sept cents (**4 196,17 \$**) au client numéro 2979, matricule 8191 29 3370.

ADOPTÉE

2024-03-81

7.2 - Note de crédit - Ray Réfrigération Inc. – Commanditaire -Estrades Berger

CONSIDÉRANT QU'une facture a été émise à Ray Réfrigération Inc. pour l'affichage d'une publicité dans les estrades Place Berger pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle administration a décidé de ne pas renouveler la publicité et qu'il y a lieu d'annuler la facture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise une note de crédit pour l'annulation de la facture numéro 202433865 émise le 22 février 2024 au montant de deux milles dollars (**2 000,00 \$**).

ADOPTÉE

2024-03-82

**7.3 - Autorisation de libérer la retenue –
Les Paysages du Fleuve Inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Paysages du Fleuve Inc. a effectué la construction du trottoir sur la rue Principale en 2023 et qu'une retenue de 10 % avait été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés et que la ville détient un cautionnement de garantie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la retenue de 10 %, soit un montant de vingt-cinq mille deux cent cinquante-quatre dollars et trente-deux cents (**25 254,32 \$**) à l'entreprise Les Paysages du Fleuve Inc.

ADOPTÉE

2024-03-83

**7.4 - Demande de contribution financière - Soirée des mérites 2024 de l'École
Secondaire de Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin a reçu une demande de contribution financière de l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour la remise d'une bourse lors de la Soirée des Mérites 2024 qui aura lieu en juin prochain;

CONSIDÉRANT QU'il est important de soutenir la motivation des élèves, de souligner la performance scolaire, l'implication et la persévérance de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Mario Fortin,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie l'École secondaire de Rivière-du-Loup et autorise une contribution financière au montant de cent dollars (**100,00 \$**), soit deux bourses de cinquante dollars (**50,00 \$**).

QUE le Conseil de Ville mandate comme représentants de la Ville de Saint-Antonin, Messieurs Alain Castonguay et Dominique Dupont pour la remise des bourses.

ADOPTÉE

2024-03-84

7.5 - Renouvellement d'adhésion - Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de renouvellement d'adhésion, comme membre associé, de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la TCABSL est mandatée par la Ministre responsable des aînés et des proches aidants afin de concerter ses membres et la population, en plus d'informer, de référer, d'accompagner les aînés dans leurs recherches de solutions aux problèmes du vieillissement, de la pauvreté et de solidarité citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE la TCABSL favorise une meilleure connaissance des besoins et des attentes des aînés du Bas-Saint-Laurent grâce à une représentation active et directe des administrateurs dans chacune des huit (8) MRC;

CONSIDÉRANT QUE, être membre, c'est donner une meilleure visibilité aux événements locaux annuels ainsi qu'aux enjeux que sont entre autres, la maltraitance, l'intergénérationnel, la proche-aidante, le maintien à domicile;

CONSIDÉRANT QUE, être membre, c'est aussi de participer à la Journée internationale des aînés, au prix Hommage aux aînés. La Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, c'est une vitrine médiatique additionnelle, afin de promouvoir nos propres activités, au local et au régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin renouvelle son adhésion à la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2024-2025 au montant de vingt dollars (**20,00 \$**).

ADOPTÉE

2024-03-85

**7.6 - Renouvellement carte de membre –
Action Chômage Kamouraska**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action Chômage Kamouraska (ACK) a transmis, en février dernier, une demande en lien avec le renouvellement de la carte de membre pour 2024-2025 de la Ville de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE l'Action Chômage Kamouraska (ACK) s'appuie sur les contributions provenant des cartes de membres afin de faire avancer certains dossiers critiques compte tenu du rehaussement des exigences d'admissibilités à l'assurance-emploi (A-E);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin tient à offrir son soutien à l'organisme Action Chômage Kamouraska (ACK) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie l'organisme Action Chômage Kamouraska (ACK) en transmettant un montant de cinquante dollars (**50.00 \$**) pour la carte de membre pour 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-03-86

**7.7 - Vitalité économique - Reportage nouvelle construction de
Sani Express Saint-Antonin**

CONSIDÉRANT QUE le magazine régional Vitalité économique fait un reportage spécial sur la nouvelle construction de **Sani Express** rue du Carrefour à Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de promouvoir nos nouvelles entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'achat d'une publicité au coût de trois cent dix dollars (**310,00 \$**) dans une page du reportage spécial du magazine régional Vitalité Économique sur le nouveau bâtiment commercial de Sani Express à Saint-Antonin, Édition d'avril 2024.

ADOPTÉE

2024-03-87

**7.8 - Proclamation du mois d'avril –
Mois de sensibilisation à l'autisme**

CONSIDÉRANT QUE le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984;

CONSIDÉRANT QU'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société;

CONSIDÉRANT QU'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive;

CONSIDÉRANT QU'un enfant sur 66, âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans, recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin proclame le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et invite les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en oeuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE

2024-03-88

7.9 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai 2024 est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux

pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin proclame le 17 mai 2024 ***Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*** et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

2024-03-89

7.10 - Octroi d'un contrat gré à gré à la firme Atelier Guy architectes

CONSIDÉRANT QUE la ville est nouvellement propriétaire du bâtiment situé au 1 rue Jean, qui sera utilisé pour le Local des jeunes;

CONSIDÉRANT le changement d'usage du bâtiment et le Code de Construction du Québec, la Ville doit faire inspecter le bâtiment par une firme d'architectes afin de s'assurer qu'il est conforme aux normes établies;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes doit, après l'inspection du bâtiment, faire des recommandations à la Ville quant au changement d'usage;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront requis pour modifier l'espace du guichet automatique;

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu deux offres de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie le contrat d'inspection du bâtiment et étude de conformité pour le changement d'usage à la firme Atelier Guy architectes pour un montant de quatre mille sept cent quarante dollars (**4 740,00 \$**) plus les taxes applicables.

QUE le Conseil de ville autorise Madame Nancy Dubé, directrice générale, greffière et trésorière adjointe, à signer les documents relatifs au contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

2024-03-90

7.11 - Entente avec Pâte Mohawk Ltée - Utilisation d'un lac

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la ville de Saint-Antonin et Pâte Mohawk Ltée (maintenant appelé Winston Hydro Inc.) pour l'utilisation d'un lac situé sur le terrain portant le numéro 4 901 437 au cadastre officiel du Québec, pour des besoins en sécurité publique et pour la fête de la pêche;

CONSIDÉRANT QUE Winston Hydro Inc. consent à ce que la Ville de Saint-Antonin utilise ce terrain moyennant un tarif annuel de sept cent cinquante dollars (750 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de sept cent cinquante dollars (**750 \$**) à Winston Hydro Inc.

ADOPTÉE

8 - RÈGLEMENTS

9 - TRAVAUX PUBLICS

2024-03-91

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de deux cent mille cent soixante-dix-sept (**200 177,00 \$**) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie locale du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du présent programme, la Ville de Saint-Antonin s'est portée acquéreur d'une unité d'asphaltage pour bêler mécanique en 2023 pour l'entretien du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Fabrice Picard,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin informe le Ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, ont été effectués conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2024-03-92

9.2 - Autorisation de paiement - Groupe AQUALOCK Inc.

CONSIDÉRANT QUE des services de soutien technique et de consultants spécialisés ont été utilisés en automne dernier pour apporter des correctifs et améliorer le déploiement terrain des dispositifs adaptés en rayon sur notre réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le projet avec AQUALOCK est d'améliorer la gestion pérenne du réseau de distribution d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur Dominique Dupont,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro F-STA020924 au montant de vingt et un mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et cinq cents (**21 578,05 \$**) plus les taxes applicables, au Groupe AQUALOCK.

ADOPTÉE

10 - INCENDIE

2024-03-93

10.1 - Acquisition et installation de lumières et d'une sirène sur la camionnette du Service Incendie

CONSIDÉRANT suite à l'achat d'une nouvelle camionnette pour le Service Incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de l'équiper avec des équipements adéquats (lumières et sirène) pour assurer la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service Incendie a reçu une soumission de P.E.S. Canada Inc. incluant tous les équipements requis et leur installation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'acquisition et l'installation de lumières et d'une sirène sur la nouvelle camionnette du Service Incendie par l'entreprise P.E.S. Canada Inc. pour un montant estimé à onze mille neuf cent soixante-neuf dollars et neuf cents (**11 969,09 \$**) plus les taxes applicables. L'installation devra se faire le plus tôt possible.

ADOPTÉE

2024-03-94

**10.2 - Embauche d'un nouveau pompier –
Monsieur Carlo Brousseau**

CONSIDÉRANT QUE les besoins du service de la sécurité publique se font grandissants d'année en année afin d'être en mesure de fournir une force de frappe adéquate dans le respect du schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Carlo Brousseau a postulé pour être pompier à temps partiel et que le service des Incendies de Saint-Antonin recommande son embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Dominique Dupont,
Appuyé de Monsieur Mario Fortin,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin embauche Monsieur Carlo Brousseau à titre de pompier volontaire;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction des ententes préétablies et applicables aux autres pompiers du service des Incendies de Saint-Antonin.

ADOPTÉE

11 - URBANISME

11.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 février 2024

La directrice générale, greffière et trésorière adjointe, Madame Nancy Dubé, a déposé le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 13 février 2024. Chaque membre du Conseil de ville a reçu copie desdits documents.

2024-03-95

11.2 - Nouveau membre du CCU - Madame Caroline Desjardins

CONSIDÉRANT QU'un poste sur le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de Saint-Antonin est vacant depuis le 30 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été déposée dans les délais prescrits pour pourvoir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) ont recommandé aux membres du Conseil de ville de retenir cette candidature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Alain Castonguay,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et mandate Madame Caroline Desjardins comme membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Saint-Antonin pour la période du 12 mars 2024 au 31 décembre 2025.

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin remercie Monsieur Érick Beaulieu pour son implication au sein de ce Comité.

ADOPTÉE

2024-03-96

11.3 - Protection du réservoir d'eau potable - Zone 14.1-A

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin veut protéger ses infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir et deux puits d'eau potable sont dans la zone 14.1-A et qu'une carrière est située à environ 600 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut agrandir son périmètre urbain dans les années à venir et que l'exploitation d'une carrière et sablière aurait un impact visuel important sur le développement et nuirait à la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil de ville d'interdire l'exploitation des carrières et sablières dans la zone 14.1-A;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Fabrice Picard,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin approuve la proposition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et demande au Service d'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville de faire les démarches nécessaires pour protéger nos sources d'eau potable dans la zone 14.1-A.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS

2024-03-97

12.1 - Calendrier de versements - Local des jeunes de Saint-Antonin

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Antonin verse une aide financière, chaque année, au comité du Local des jeunes de Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé sa reddition de compte en date du 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, cette aide financière est de seize mille cinq cents dollars (**16 500 \$**) pour cet organisme et est payable en deux (2) versements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Alain Castonguay,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'émission de deux chèques au montant de huit mille deux cent cinquante dollars (**8 250 \$**) daté du 1^{er} avril 2024 et du 30 septembre 2024, lorsque le protocole d'entente sera signé.

ADOPTÉE

13 - AUTRES SUJETS

14 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Quelques questions ont été posées de la part de l'assistance et répondues. Pour certaines, des vérifications seront faites et une réponse sera faite plus tard.

Monsieur le maire demande aux gardiens de sécurité d'expulser une contribuable pour le non-respect des règles d'ordre et de décorum, article 6.3 du règlement numéro 881-23 concernant la tenue des séances du Conseil de la ville de Saint-Antonin, notamment pour refuser d'obtempérer ou d'obéir à une ordonnance du maire en regard de tout ce qui a trait au maintien de l'ordre et au décorum. Monsieur le maire demande à ce que les agents de la Sûreté du Québec soient contactés.

Monsieur le maire demande d'ajourner pour quinze minutes.

2024-03-98

15 - AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT QU'un incident s'est produit lors la période de questions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Roch Boucher,
Appuyé de Monsieur René Bélanger,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin ajourne la séance pour quinze minutes. Il est 20 h 23.

ADOPTÉE

2024-03-99

16 - REPRISE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réouvrir la présente séance à 20 h 43 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus sont de retour à la table de délibérations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Bélanger,
Appuyé de Monsieur Jean-Roch Boucher,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin reprenne la présente séance ordinaire à la section période de questions.

ADOPTÉE

17 - REPRISE DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées et répondues.

2024-03-100

18 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Monsieur Mario Fortin.
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Adopté à Saint-Antonin,

Ce onzième jour du mois de mars 2024

Michel Nadeau, maire

Nancy Dubé, directrice générale
greffière et trésorière adjointe